

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU 15 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un le mercredi 15 décembre dix-sept heures, le Comité Syndical s'est réuni salle du Conseil Syndical, sous la présidence de Monsieur Guy MARCHANT, Président du SIMOUV, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Président et affichée le 9 décembre 2021.

Délégués titulaires présents :

Mesdames Annie AVÉ-DELATTE, Isabelle DENIZON-ZAWIEJA (en visioconférence¹), Caroline DI CRISTINA, ~~Véronique DUPIRE~~, ~~Sandrine FRANCOIS-LAGNY~~, Sandrine GOMBERT.

Messieurs ~~Yannick ANDRZEJCZAK~~, ~~Michaël ANIÉRE~~, Arnaud BAVAY (en visioconférence), Ali BEN YAHIA, Jean-Roger BERRIER, ~~Michel BLAISE~~, ~~Nicolas BOUCHEZ~~, Salvatore CASTIGLIONE (en visioconférence), Bruno CELLIER, Jean-Paul COMYN, Jean-Luc DELANNOY, Jean-François DELATTE, ~~Laurent DEPAGNE~~, André DESMEDT, Waldemar DOMIN, Régis DUFOUR-LEFORT, ~~Yves DUSART~~, Thierry GIADZ, ~~Monsieur Philippe GOLINVAL~~, ~~Jean-Marcel GRANDAME~~, ~~Xavier JOUANIN~~, Didier JOVENIAUX, ~~Bernard LEBRUN-VANDERMOUTEN~~, ~~Grégory LELONG~~, Arnaud L'HERMINÉ, Guy MARCHANT, Jean-Marc MONDINO (en visioconférence), Bruno RACZKIEWICZ, ~~Ahmed RAHEM~~, Claude RÉGNIEZ (en visioconférence), ~~Régis ROUSSEL~~, Jean-Paul RYCKELYNCK, ~~Bruno SALIGOT~~, ~~Daniel SAUVAGE~~, Dominique SAVARY, ~~Jean-Marie TONDEUR~~, ~~Jean-Noël VERFAILLIE~~, ~~Eric WARMOES~~, ~~Francis WOJTOWICZ~~, ~~Raymond ZINGRAFF~~.

Délégués suppléants présents :

Madame Véronique LEROY
Monsieur Agostino POPULIN
Monsieur Gérard RAVEZ

Liste des délégués absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Laurent DEPAGNE donne pouvoir à Monsieur Guy MARCHANT
Monsieur Francis WOJTOWICZ donne pouvoir à Monsieur Dominique SAVARY

Liste des délégués excusés :

Monsieur Yannick ANDRZEJCZAK
Monsieur Jean-Marcel GRANDAME
Monsieur Xavier JOUANIN
Monsieur Ahmed RAHEM
Monsieur Régis ROUSSEL
Monsieur Bruno SALIGOT
Monsieur Daniel SAUVAGE
Monsieur Jean-Marie TONDEUR
Monsieur Jean-Noël VERFAILLIE
Monsieur Raymond ZINGRAFF

¹ Conformément à l'article 6 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 modifiée par la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021.

Liste des délégués absents et non excusés :

Madame Véronique DUPIRE
Madame Sandrine FRANCOIS-LAGNY
Monsieur Michaël ANIÉRE
Monsieur Michel BLAISE
Monsieur Nicolas BOUCHEZ
Monsieur Yves DUSART
Monsieur Philippe GOLINVAL
Monsieur Bernard LEBRUN-VANDERMOUTEN
Monsieur Grégory LELONG
Monsieur Éric WARMOES

Secrétaire de séance :

Monsieur Didier JOVENIAUX

Référence d'inscription au registre des actes administratifs : D2021_12_02

Objet : Attribution du marché n°210703 portant sur l'évolution du système d'aide à l'exploitation et à l'information des voyageurs du réseau « Transvilles »

Vu l'arrêté préfectoral en date du 31 janvier 2013 portant création du Syndicat Mixte issu de la fusion du Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et du Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes,

Vu l'arrêté préfectoral modificatif en date du 22 avril 2014,

Vu l'arrêté préfectoral modificatif en date du 15 mai 2014 portant adoption des statuts du SITURV, Syndicat Mixte issu de la fusion du Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et du Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2016 portant changement de dénomination du Syndicat Mixte issu de la fusion du Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et du Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1414-2, L.2122-21-1 et L.5711-1,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment les articles L.1212-1, L.1212-3, L.2124-3, L2113-11, R.2124-4, R.2161-12, R.2142-16, et R.2161-21 à R.2161-23,

Vu les publications opérées sur le site du JOUE sous l'avis n°2021/S 138-368312, le site du BOAMP sous l'avis n°21-96559, le profil acheteur et le site du SIMOUV le 15 juillet 2021,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIMOUV référencée D2021_03_05 en date du 1^{er} mars 2021, transmise au Contrôle de Légalité le 5 mars 2021 et portant sur l'adoption du budget primitif de l'exercice 2021,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIMOUV référencée D2021_03_06 en date du 1^{er} mars 2021, transmise au Contrôle de Légalité le 5 mars 2021 et portant sur le programme d'investissements de l'exercice 2021,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIMOUV référencée D2021_06_05 en date du 22 juin 2021, transmise au Contrôle de Légalité le 1^{er} juillet 2021 et portant sur la décision budgétaire modificative n°1,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIMOUV référencée D2021_06_05 en date du 22 juin 2021, transmise au Contrôle de Légalité le 1^{er} juillet 2021 et portant sur le marché public relatif à l'évolution du système d'aide à l'exploitation et à l'information des voyageurs,

Vu la convention de délégation pour la gestion du service public des transports urbains de la région de Valenciennes établie le 17 décembre 2015 entre le Syndicat et la société Compagnie des Transports du Valenciennois et du Hainaut, transmise au Contrôle de Légalité le 21 décembre 2015,

Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres Permanente du SIMOUV en date du 15 décembre 2021,

Après en avoir délibéré,

Considérant que :

Par délibération du 22 juin 2021 et sur le fondement de l'article L.2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Comité Syndical a décidé d'approuver le lancement du marché public relatif au renouvellement du Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information des Voyageurs (SAEIV) du réseau « Transvilles ».

Il est en effet rappelé que la décision de renouveler ces équipements, constitués d'outils permettant notamment de disposer en temps réel de données sur la localisation des véhicules du réseau (SAE) et de fournir des informations sur ce dernier aux usagers (SIV), a été motivée au vu des obsolescences identifiées suite à un audit technique mené courant de l'année 2020, conduisant à court et moyen terme à des dysfonctionnements de nature à pénaliser l'exploitation et la qualité du service rendu.

Dans ce cadre, un projet de marché unique n°210703 a été établi en collaboration avec la société SCE, assistant à maîtrise d'ouvrage du SIMOUV, selon la décomposition suivante :

- une tranche ferme portant sur :
 - le remplacement des matériels du SAEIV actuel (équipements embarqués pour certains âgés de 16 ans, serveurs, postes opérateurs et logiciels) pour l'ensemble du parc roulant tramway, bus et véhicules spécifiques (dédiés au transport de personnes à mobilité réduite et navettes de centres-villes),
 - la mise en œuvre d'interfaces techniques modernes et standardisées afin notamment d'assurer la diffusion d'une information fiable, complète et enrichie aux voyageurs,
 - l'installation, en lien avec le SAE, de nouveaux équipements radios embarqués dits « TETRA » (système numérique mobile professionnel spécialement conçu pour des services officiels, notamment de transport public) et mise à niveau des équipements centraux correspondants pour permettre la fiabilisation de ce mode de communication sécurisé entre les conducteurs, les agents et la régulation (le cœur de l'infrastructure et les antennes étant conservés),
- 4 tranches optionnelles (TO) :
 - TO1 : fourniture et installation dans les rames de tramway d'écrans « stretch » double face destinés à l'information des voyageurs,
 - TO2 : fourniture et installation d'un système de comptage du nombre de voyageurs dans une partie (40%) du parc tramway,

- TO3 : fourniture et installation d'un système de comptage dans une partie (40%) du parc bus,
- TO4 : remplacement (fourniture et installation dans Bornes d'Informations Voyageurs au niveau des stations des lignes T1 et T2,
- une prestation supplémentaire éventuelle (PSE - anciennement dénommée « option ») obligatoire portant sur la mise en œuvre d'un réseau « Internet Protocol » (IP) ainsi qu'une liaison sol - bord (4G / 5G / WIFI) selon les normes ferroviaires pour les trente rames de tramway.

Par ailleurs, conformément à l'article L.2113-11-2° du Code de la Commande Publique (CCP), la mise en place d'un marché unique a été justifiée par la technicité des fournitures sollicitées et de leur intégration avec les systèmes existants. La dévolution en lots séparés était ainsi de nature à rendre techniquement difficile et financièrement plus coûteuse l'exécution du marché.

Le montant global du marché (intégrant la tranche ferme, les quatre tranches optionnelles et la PSE) a été estimé pour un montant de 6 344 600 € HT (valeur juillet 2021).

Par ailleurs, dans la mesure où l'objet du présent marché public porte sur la mise à disposition au profit du délégataire d'équipements destinés à l'exploitation du réseau de transports urbains du Valenciennois, une procédure avec négociation établie notamment sur le fondement des articles L.1212-1, L.1212-3, L.2124-3, R.2124-4 et R.2161-21 à R.2161-23 du CCP a été lancée par le SIMOUV en qualité d'entité adjudicatrice.

Cette procédure avec négociation comporte ainsi deux phases distinctes :

- une première phase relative à la candidature ;
- une seconde phase relative à l'offre.

Dans ce cadre, sur le fondement de l'article R.2161-21 du CCP, un avis d'appel à candidatures a été transmis le 15 juillet 2021 au travers des supports suivants :

- Journal Officiel de l'Union Européenne : avis n°2021/S 138-368312 ;
- Site du Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics : avis n°21-96559 ;
- Plateforme de dématérialisation du SIMOUV ;
- Site Internet du SIMOUV.

La date limite de réception des candidatures a été fixée au 8 septembre 2021 à 12h00.

Les candidats devaient remettre leur dossier exclusivement sur la plateforme de dématérialisation du SIMOUV.

A ladite date, quatre candidatures sous format dématérialisé ont été remises dans les délais.

Aucun pli n'a été remis hors délais.

Les quatre plis ont été ouverts le 8 septembre 2021 et contenaient les candidatures suivantes :

- Groupement conjoint EQUANS - INEO SYSTRANS/ LUMIPLAN DUHAMEL SAS/ HIOLLE TECHNOLOGIES, dont le mandataire est EQUANS – INEO SYSTRANS ;
- Groupement conjoint NAVOCAP/ SEMERU/SEIPRA SCORE, dont le mandataire est NAVOCAP ;
- Groupement conjoint CECCLI SAS/ EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES- VAL DE LOIRE/ CS GROUP France dont le mandataire est CECCLI SAS ;
- Groupement conjoint TRANZCOM/GMV SISTEMAS, dont le mandataire est TRANZCOM.

Par ailleurs, sur le fondement de l'article R.2142-16 du CCP, le nombre minimum de candidats admis à présenter a été fixé à trois, le maximum ayant été fixé à six.

Après analyse, les quatre candidatures susmentionnées ont été retenues par décision du 28 septembre 2021.

Le dossier de consultation des entreprises a été transmis aux candidats retenus le 30 septembre 2021 au travers de la plateforme de dématérialisation.

La date de remise des offres a initialement été fixée au 12 novembre 2021 à 12h00, puis reportée au 17 novembre 2021 à 12h00.

Le règlement de consultation de la procédure figure en annexe de la présente délibération.

A ladite date, deux plis au format dématérialisé ont été remis dans les délais.

Les plis ont été ouverts le 17 novembre 2021 et contenaient les offres des soumissionnaires suivants :

- Groupement conjoint EQUANS - INEO SYSTRANS/ LUMIPLAN DUHAMEL SAS/ HIOLLE TECHNOLOGIES ;
- Groupement conjoint CECCLI SAS/ EIFPAGE ENERGIE SYSTEMES-VAL DE LOIRE/ CS GROUP France.

Il est à noter que, par courriers respectivement réceptionnés le 25 octobre 2021 et le 3 novembre 2021, les candidats suivants ont fait part de leur décision de ne pas remettre d'offre :

- Groupement conjoint NAVOCAP/ SEMERU/SEIPRA SCORE ;
- Groupement conjoint TRANZCOM/GMV SISTEMAS.

Après analyse des propositions et demandes de précisions techniques, une audition a été organisée avec les deux soumissionnaires le 2 décembre 2021 conformément à l'article 4.2.2 du règlement de consultation.

A l'issue de cette audition, il a été demandé à ces derniers de remettre, au travers de la plateforme de dématérialisation, au plus tard pour le 7 décembre 2021 à 16h00 :

- des précisions techniques ;
- les offres financières finales.

A ladite date, les deux soumissionnaires ont remis les éléments demandés dans les délais.

Dans ce cadre, conformément aux dispositions de l'article L.1414-2 du CGCT, et au vu du rapport d'analyse des offres après négociation, la Commission d'Appel d'Offres Permanente (CAO) du SIMOUV réunie le 15 décembre 2021 a décidé de choisir le groupement conjoint EQUANS - INEO SYSTRANS/ LUMIPLAN DUHAMEL SAS/ HIOLLE TECHNOLOGIES, dont le mandataire est EQUANS - INEO SYSTRANS situé Avenue de Conflans - 2 Allée Edouard Branly - 78260 ACHERES, en qualité de titulaire du marché n°210703, pour un montant total avec variante fixé à 6 957 844,99 € HT (tranche ferme, ensemble des tranches optionnelles et prestation supplémentaire éventuelle incluses), détaillé comme suit :

- tranche ferme pour un montant de 5 617 938,43€ HT ;
- TO1 pour un montant de 274 368,01 € HT ;
- TO2 pour un montant de 227 018,70 € HT ;
- TO3 pour un montant de 232 584,00 € HT ;
- TO4 pour un montant de 458 152,85 € HT ;
- PSE pour un montant de 147 783,00 € HT.

Le procès-verbal de la CAO figure en annexe de la présente délibération.

La durée globale d'exécution envisagée du marché, toutes prestations comprises, est décomposée comme suit :

- tranche ferme : 77 semaines à compter de la notification du premier ordre de service, en vue d'un achèvement au plus tard pour le 26 mai 2023 ;
- tranches optionnelles n°1 à n°4 : 67 semaines à compter de la notification de l'ordre de service portant décision d'affermissement, en vue d'un achèvement au plus tard pour le 26 mai 2023 ;
- prestation supplémentaire éventuelle : délais identiques à ceux de la tranche ferme.

Enfin, il est précisé que des échanges sont en cours avec la Région Hauts-de-France en vue d'une participation financière au titre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) dans le cadre du REACT-EU (Initiative de soutien à la reprise en faveur de la cohésion et des territoires de l'Europe visant à remédier aux conséquences économiques liées à l'épidémie de COVID-19) devant atteindre 50% des dépenses éligibles.

Il est ainsi proposé au Comité Syndical :

➤ d'attribuer, au vu du choix de la Commission d'Appel d'Offres Permanente du SIMOUV réunie le 15 décembre 2021, le marché n°210703 relatif au renouvellement du SAEIV du réseau « Transvilles » au groupement conjoint EQUANS - INEO SYSTRANS/ LUMIPLAN DUHAMEL SAS/ HIOLLE TECHNOLOGIES, dont le mandataire est EQUANS - INEO SYSTRANS situé Avenue de Conflans - 2 Allée Edouard Branly - 78260 ACHERES, pour un montant total avec variante fixé à 6 957 844,99 € HT (tranche ferme, ensemble des tranches optionnelles et prestation supplémentaire éventuelle incluses), détaillé comme suit :

- tranche ferme pour un montant de 5 617 938,43€ HT ;
- TO1 pour un montant de 274 368,01 € HT ;
- TO2 pour un montant de 227 018,70 € HT ;
- TO3 pour un montant de 232 584,00 € HT ;
- TO4 pour un montant de 458 152,85 € HT ;
- PSE pour un montant de 147 783,00 € HT.

➤ d'autoriser Monsieur le Président à signer :

- ce dernier ainsi que la mise au point correspondante,
- l'ensemble des actes nécessaires à son exécution,
- l'éventuelle convention de subventionnement à intervenir avec la Région Hauts-de-France au titre du FEDER dans le cadre du REACT-EU,

➤ d'inscrire les dépenses correspondantes au budget, chapitre 23 – programme n°1 – Système techniques transversaux.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

➤ **d'attribuer, au vu du choix de la Commission d'Appel d'Offres Permanente du SIMOUV réunie le 15 décembre 2021, le marché n°210703 relatif au renouvellement du SAEIV du réseau « Transvilles » au groupement conjoint EQUANS - INEO SYSTRANS/ LUMIPLAN DUHAMEL SAS/ HIOLLE TECHNOLOGIES, dont le mandataire est EQUANS - INEO SYSTRANS situé Avenue de Conflans - 2 Allée Edouard Branly - 78260 ACHERES, pour un montant total avec variante fixé à 6 957 844,99 € HT (tranche ferme, ensemble des tranches optionnelles et prestation supplémentaire éventuelle incluses), détaillé comme suit :**

- **tranche ferme pour un montant de 5 617 938,43€ HT ;**
- **TO1 pour un montant de 274 368,01 € HT ;**
- **TO2 pour un montant de 227 018,70 € HT ;**
- **TO3 pour un montant de 232 584,00 € HT ;**
- **TO4 pour un montant de 458 152,85 € HT ;**
- **PSE pour un montant de 147 783,00 € HT.**

➤ **d'autoriser Monsieur le Président à signer :**

- **ce dernier ainsi que la mise au point correspondante,**
- **l'ensemble des actes nécessaires à son exécution,**
- **l'éventuelle convention de subventionnement à intervenir avec la Région Hauts-de-France au titre du FEDER dans le cadre du REACT-EU,**

➤ **d'inscrire les dépenses correspondantes au budget, chapitre 23 – programme n°1 – Système techniques transversaux.**

Fait et délibéré en séance

Le 15 décembre 2021

POUR EXTRAIT CONFORME

SIMOUV
Syndicat Intercommunal de Mobilité et
d'Organisation Urbaine du Valenciennois
Zone Industrielle N°4
B.P.12 - 59 880 SAINT SAULVE
Tél : 03 27 45 65 25
Guy MARCHANT
Fax : 03 27 45 65 21
Courriel : contact@simouv.fr

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.